

Cette fiche rappelle les principes de prévention des risques à observer lors de l'exploitation technique d'une piscine. Elle ne couvre pas les activités des maîtres nageurs-sauveteurs ou du personnel d'accueil et de surveillance. Les activités annexes comme l'entretien des espaces verts sont traitées dans d'autres fiches.

TRAITEMENT DE L'EAU

Lors du traitement de l'eau, vous veillerez à :

- Vous référer aux notices d'utilisation et aux fiches de données de sécurité.
- Respecter les procédures d'intervention définies par le fabricant de l'équipement, ainsi que les dosages de produits.
- Ne pas mélanger des produits chimiques entre eux.
- Ventiler votre lieu d'intervention. Si le renouvellement d'air est insuffisant, vous porterez une protection respiratoire appropriée.
- Porter vos équipements de protection individuelle : gants répondant à la norme EN 374, lunettes et vêtements de protection contre les projections, chaussures munies de semelles antidérapantes.
- Ne pas manger, boire, toucher votre visage ou fumer.
- Manipuler les objets de manière sûre. Vous utiliserez de préférence des équipements d'aide à la manutention comme un chariot ou un diable. Pour le port manuel de charges, le poids transporté devrait être inférieur à 25 kg. Le cas échéant, vous porterez ces objets à deux.
- Adopter des postures appropriées lors de l'intervention ou de l'accès à l'équipement.

NETTOYAGE DES PLAGES ET DES SURFACES

Lors de l'intervention en bord de bassin, le risque de chute dans le bassin et de noyade devra être pris en compte. Ces interventions devront être systématiquement faites sous la surveillance d'un tiers pouvant assurer le sauvetage en cas de chute.

Pour prévenir les risques de glissade, vous maintiendrez, dans la mesure du possible, les sols exempts d'humidité. Vous porterez systématiquement des chaussures fermées à l'arrière et munies de semelles antidérapantes.

Pour l'utilisation des produits d'entretien, vous respecterez les consignes d'utilisation et les préconisations de la fiche de données de sécurité. Vous porterez vos équipements de protection individuelle (gants norme EN 374, vêtement de protection).

Pour les surfaces importantes, l'utilisation d'une autolaveuse devra être privilégiée. Dans tous les cas, vous serez attentif à adopter des gestes et des postures appropriés.



NETTOYAGE DES BASSINS

Dans cette phase de travail, les risques liés aux chutes et à la noyade devront être également pris en compte.

Les risques liés à la manipulation du robot de nettoyage lors de la mise dans l'eau et la sortie du bassin devront être maîtrisés. Vous pourrez par exemple intervenir à deux ou/et utiliser des équipements d'aide au levage.

Lors du nettoyage du bassin vide, vous veillerez à :

- Aménager les accès aux bassins avec des équipements stables, rigides et fixés.
- Protéger les abords afin d'éviter le risque de chute dans le bassin.
- Porter des équipements de protection individuelle pour protection complète contre le risque chimique : bottes, combinaison, gants, lunettes et protection respiratoire.
- Respecter les consignes de la fiche de données de sécurité et les dosages recommandés.
- Limiter le temps d'intervention, en effectuant des pauses régulières en dehors du bassin.
- Assurer une surveillance et une assistance du personnel intervenant dans le bassin. Les mesures d'intervention pour porter secours devront être préalablement définies.



MAINTENANCE DES MACHINES



Avant les travaux, les différents fluides et énergies devront être systématiquement consignés par du personnel qualifié (habilitation électrique, formations à la consignation des fluides).

Les zones d'intervention devront être signalées. Lors de l'intervention, vous veillerez à vous protéger des différents risques physiques et mécaniques possibles.

TRAVAIL EN PISCINE

L'exploitation d'une piscine vous expose également à des risques particuliers liés à la présence de chloramines dans l'air (décomposition du chlore) ou l'excessivité d'humidité. Vous devrez être sensibilisé à ces risques et veiller à :

- Maintenir une ventilation suffisante des zones où vous intervenez.
- Limiter la chloration et la présence de déchets organiques dans l'eau à l'origine de la décomposition du chlore.
- Respecter les principes d'hygiène personnelle, notamment en séchant et désinfectant vos tenues de travail et EPI, voire en en changeant régulièrement.

Pour aller plus loin

- Consultez les fiches pratiques P01, P25 et P30 ; les fiches équipements E02, E03, E04, E05, E07, E09 et E11.